

DESTINATAIRES : Gestionnaires et intervenants des secteurs cliniques

EXPÉDITEUR : Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte

DATE : 25 septembre 2019

OBJET : **Mise à jour de la procédure d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle**

Au cours des deux dernières années, il y a eu quelques commentaires et événements qui ont amené à effectuer une mise à jour de la procédure d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle et des formulaires associés. Plusieurs rencontres ont été effectuées par le biais d'un comité de travail afin de mettre à jour les outils cliniques selon les besoins des intervenants.

L'ensemble de la documentation est présentement disponible sur l'intranet dans la section outils cliniques et dans la page [Mesures de contrôle](#). Les modifications de la procédure sont inscrites dans un tableau en annexe de cette note de service.

Outil clinique	Numéro	Titre
Politique	POL-10021	Utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle
Procédure	PRO-10022	Utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle
Formulaire	CLI-60057	Consentement à l'application de mesures de contrôle
Formulaire	CLI-60057A	Consent to the application of restraint procedures
Formulaire	CLI-60058	Mesures de remplacement
Formulaire	CLI-60060	Plan d'intervention lié aux mesures de contrôle
Formulaire	CLI-60066	Soins, interventions et surveillance liés aux mesures de contrôle CH/Déficiences
Formulaire	CLI-60059	Soins, interventions et surveillance liés aux mesures de contrôle, Hôpital

Les nouveaux formulaires seront présentés à l'orientation des nouveaux employés et, selon le besoin, des capsules de formation seront offertes en collaboration avec les conseillères en soins de vos secteurs.

Étant donné certains enjeux en milieu hospitalier, une formation de 30 minutes sur l'utilisation des formulaires sera offerte aux infirmières et infirmières auxiliaires. Cette formation sera donnée lors de la formation sur la prévention des chutes qui est prévue cet automne.

De plus, il est important de valider les mesures de contrôle autorisées à la page 3 et 25 de la procédure et de suivre le processus établis au besoin.

Aussi, lorsqu'il y a une décision d'appliquer une mesure de contrôle, il est important de compléter les statistiques à cet effet selon les processus établis (Hélios, SIPAD, SICHELD) et selon les secteurs dans un registre qui peut être au poste de garde ou informatisé.

- Pour SAD, incluant RNI : N:\CISSSMO\Audits - statistiques\Mesures de contrôle\CISSS-SAPA -soutien à l'autonomie- SAD-RNI

Au besoin, vous pouvez communiquer avec la conseillère en soins infirmiers responsable dans votre secteur.

BD

Procédure d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle		
Page	Section	Modifications
1	Entête	Les formulaires ont été ajoutés dans les outils cliniques associés et retirés des annexes du document.
3	5	Déplacement de deux paragraphes dans cette section : Contention Aucun équipement ou dispositif de type « maison » n'est autorisé. Les équipements utilisés doivent suivre les recommandations de Santé Canada et respecter les spécifications des fabricants afin d'en assurer une bonne utilisation. Le comité d'évaluation des produits de soins du CISSS de la Montérégie-Ouest est responsable de déterminer, suite à une recommandation du comité tactique des mesures de contrôle, le type d'équipement et de matériel requis pour l'ensemble du CISSS de la Montérégie-Ouest. Certaines mesures de contrôle pourraient être ajoutées lors de situations particulières selon le plan d'intervention lié aux mesures de contrôle. Le professionnel devra assurer un suivi auprès de son supérieur immédiat. Le professionnel ou le supérieur immédiat contactera la conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte. Les membres du comité tactique seront informés via la conseillère-cadre.
10	10	La section a été retirée : <i>Cette section a été retirée afin de rappeler qu'une réflexion doit être faite avant chaque utilisation d'une mesure de contrôle, après avoir tenté toutes les mesures de remplacement et après s'être assuré du but visé par l'application de cette mesure, plutôt que sur le dispositif ou la mesure elle-même. Ainsi, suite à l'évaluation globale des besoins de l'usager, un équipement (par exemple une grenouillère, un casque protecteur, etc.) peut être considéré comme une mesure de contrôle ou non, dépendamment du but visé par cette mesure.</i> VÊTEMENT, COMBINAISON UNE-PIÈCE (GRENOUILLÈRE) OU CASQUE PROTECTEUR Vêtement Les vêtements ne sont pas considérés comme une mesure de contrôle lorsqu'il a pour but de préserver la dignité de l'usager (jouer avec les selles, masturbation). Par contre, si le but est d'empêcher l'automutilation, le vêtement est considéré comme une mesure de contrôle. Casque protecteur avec ou sans visière Le casque protecteur n'est pas considéré comme une mesure de contrôle s'il est utilisé comme mesure de remplacement lorsque l'usager est à risque de chute par exemple. Par contre, si le but est d'empêcher l'automutilation, le casque est considéré comme une mesure de contrôle.
14	12	Ajout d'un texte : <u>En cours d'utilisation</u> Lors de l'utilisation d'un casque protecteur ou d'un vêtement restrictif, la fréquence de surveillance sera établie selon le jugement clinique des professionnels et minimalement aux 8 heures.
15	12	Modification d'une section : Démarche de cessation (décontentionnement/annulation) Le décontentionnement qui constitue un retrait progressif doit être envisagée par l'intervenant dès la fin de l'indication ayant mené à l'application de la mesure de contrôle (ex. : fin du comportement, changement de milieu, etc.), lorsqu'une mesure de

		remplacement peut être appliquée et s'avère efficace et, dès que la sécurité de la personne est remise en cause par l'utilisation de la mesure de contrôle. Quelle que soit l'origine de la décision du retrait graduel, partiel ou total d'une mesure de contrôle, l'intervenant doit : • Effectuer une surveillance; • Aviser l'équipe de soins; • Modifier tous les outils cliniques associés; • Inscrire l'annulation avec la date sur le plan d'intervention, lorsque l'intervenant prend la décision de mettre fin à la mesure de contrôle. L'annulation est la décision de mettre fin à une mesure de contrôle et repose sur le jugement d'un professionnel autorisé. Les raisons qui appuient cette décision doivent être documentées et l'équipe interdisciplinaire doit être avisée. L'utilisateur ou son représentant légal doit également être informé de l'annulation. Cette décision doit être réalisée malgré un désaccord de l'utilisateur ou de son représentant légal. Seule une ordonnance de cour peut annuler la décision de retirer une mesure de contrôle. Enfin, une communication efficace doit être assurée afin d'informer l'ensemble du personnel et les proches de la décision en ce qui concerne les changements en lien avec le plan d'intervention lié à la mesure de contrôle ou le PTI.
16	14	Ajout d'un texte : Au sens de la loi, tous ces professionnels sont autorisés selon leur champ d'exercice et leurs activités réservées, à décider de l'application d'une mesure de contrôle. Les types de mesures de contrôle recommandés par les professionnels tiennent compte de l'expertise habituelle de chaque discipline. En tenant compte des activités réservées, le professionnel doit s'assurer d'avoir les habiletés requises pour décider d'une mesure de contrôle.
17	16	Ajout de la section 16 au complet : Achat du matériel Toutes les contentions mécaniques ou le matériel servant de mesure de remplacement doivent avoir été autorisés par <u>le service des achats</u> en collaboration avec le service de prévention et contrôle des infections, lorsque le matériel est utilisé dans les établissements de santé. Aucun équipement ou dispositif de type « maison » n'est autorisé, en cas de doute, consulter la conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte. La liste des types de mesures de contrôle autorisées selon le type de milieu se retrouve à l'annexe A. Fixation sur le mobilier ou les équipements La fixation et l'ajustement du matériel doivent être effectués par une personne habilitée, selon les normes et les recommandations du fabricant ainsi que les règles de positionnement sécuritaire. Installation à l'utilisateur et modalité d'utilisation de la contention Le professionnel autorisé qui décide de l'application d'une contention à un usager doit s'assurer que les intervenants ont les habiletés pour installer la contention. Le professionnel : • Rends disponibles les modalités d'utilisation et d'installation; • Effectue, au besoin, l'enseignement nécessaire. L'installation doit être faite par une personne habilitée selon les recommandations du fabricant. Selon le matériel, des méthodes de soins, des vidéos et des aide-mémoires sont également disponibles pour soutenir les intervenants.

		Nettoyage et désinfection Le nettoyage et la désinfection doivent être réalisés en fonction des recommandations du fabricant et de la prévention et contrôle des infections. Des méthodes de soins et des aide-mémoires sont également disponibles pour soutenir les intervenants. Vérification visuelle <i>Observation et vérification du fonctionnement</i> La vérification de l'état du matériel de contention est effectuée lors de l'installation initiale et lors des surveillances subséquentes. L'information est colligée par l'intervenant sur le formulaire de surveillance pour confirmer qu'il a bien vérifié le matériel de contention : • Fixation • Installation • État du matériel Lors d'une problématique en lien avec le matériel, l'intervenant : • Retire le matériel de contention immédiatement, s'il y a un risque imminent pour l'utilisateur; • Assure la sécurité de l'utilisateur; • Avise la personne en autorité afin de trouver une autre contention en remplacement. <i>Critères de retrait du matériel</i> • Lorsque nécessaire selon le jugement de l'intervenant; • Défectuosité; • Bris; • Usure qui entrave le fonctionnement; • Usure qui le rend poreux. <i>Démarche lors du retrait du matériel</i> L'intervenant doit toujours aviser la personne en autorité lorsqu'il y a du matériel de contention qui doit être retiré selon les critères établis. La personne en autorité communique avec un des professionnels qui a autorisé la mise en place de la contention, les services techniques ou le gestionnaire selon la situation. L'état du matériel de contention est évalué par un professionnel et/ou l'équipe des services techniques qui décideront avec la collaboration du gestionnaire de : • Communiquer avec le service des achats en lien avec la garantie du matériel; • Retourner le matériel au fabricant; • Jeter le matériel : ○ Retirer de l'inventaire selon les modalités établies; ○ Remplacer le matériel.
25	Annexe	Ajout à la section soins de longue durée : • Vêtements restrictifs • Isolement

CLI-60058 Mesures de remplacement

Formulaire est en PDF dynamique.

Ajout de la section : autres/commentaires

CLI-60057 Consentement à l'application de mesures de contrôle

Formulaire est en PDF dynamique.

Ajout de la section : consentement verbal et consentement écrit

CLI-60060 Plan d'intervention lié aux mesures de contrôle	
Page	Modifications
	Formulaire est en PDF dynamique et en format portrait.
1	Mesures de remplacement retirées
2	Modalité d'application, de soins, d'intervention et de surveillance - Ajout d'une 3^e colonne pour type de mesures Signature - Ajout du nom en lettre moulée
3	Réévaluation Ajout de la possibilité de faire 5 réévaluations sur le même formulaire pour un maximum de 1 an <i>Pour le secteur de la DPD :</i> <i>Au moment des réévaluations subséquentes, l'intervenant devra imprimer la copie du plan d'intervention au SIPAD, de sorte que les réévaluations soient faites sur le même formulaire.</i>

CLI-60059 Soins-intervention-surveillance liés mesures contrôle hôpital
Ajout de directives : <i>L'infirmière effectue une évaluation de l'usager, incluant le discours, l'état de conscience/ mental et effectue une surveillance sur le formulaire minimalement deux fois par quart.</i> <i>Pour chaque élément, apposer un crochet ✓ pour la réalisation de la surveillance ou inscrire les numéros correspondants à la légende.</i> Modification au niveau de la surveillance des signes cliniques : Type de mesures de contrôle, moment d'application et la fréquence de surveillance : - Complété par un professionnel autorisé de décider d'appliquer une mesure de contrôle Tableau surveillance des signes clinique : Peut être complété par tous les intervenants (inf, inf aux, pab, etc.) Ajout - Retrait temporaire - Processus de cessation - Respiration sans difficulté au lien de paramètres vitaux - Hydratation/soins de bouche - Professionnel avisé Séparé - Positionnement et mobilisation Retrait - Discours - État de conscience et mental Signatures ajoutées au recto du formulaire.

CLI-60066 Soins-intervention-surveillance liés mesures contrôle hébergement
Formulaire est en PDF dynamique dans la section du haut du formulaire. Consignes sont inscrites au verso du formulaire. Légères modifications apportées à la section : - Types de mesure de contrôle et moment d'application - Surveillance des signes cliniques Section surveillance dans le tableau : - Les cases ont été agrandies